

**Direction Générale des Services**

JPB/HDD/SJ

Le 14 octobre 2008

**DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE**  
**Articles L 2122-22 et L 2122-23**  
**Du Code Général des Collectivités Territoriales**  
**Présentées lors du Conseil Municipal du 23 OCTOBRE 2008**

**28 avril 2008** : Signature avec la société DCI d'un contrat technique sur les équipements Fortinet installés au Service Informatique et au Centre Technique Municipal pour un montant de 1 500,00€ HT

**25 juillet 2008** : Signature avec l'association « Pois de Senteur » d'un contrat de réservation pour le spectacle de Noël, Nicolas le chocolat de Noël, du 15 décembre 2008 pour un montant de 451,00€ TTC

**29 juillet 2008** : Signature avec la SARL 5 MAJEUR d'un contrat de prestation pour la pose d'un filet de protection pour la location d'un terrain de sport beach du 4 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2008 dans le cadre des Quartiers d'Été 2008 pour un montant de 466,44€ TTC

**1<sup>er</sup> août 2008** : Signature avec la société ARC EN CIEL d'un avenant au marché relatif au feu d'artifice du 14 juillet 2008 pour un montant de 21 000,00€ TTC

**1<sup>er</sup> septembre 2008** : Signature avec La Poste du contrat annuel gratuit Destinéo pour l'utilisation du matériel d'affranchissement du service courrier en lieu et place du contrat « Postimpact »

**8 septembre 2008** : Marché n°08S29 – Assistance à la révision du règlement de la publicité sur le territoire de la commune de Gonesse pour un montant de 13 036,40€ TTC

**10 septembre 2008** : Signature avec la société A6CMO d'un contrat annuel pour assurer la maintenance des logiciels de diagnostic du territoire installés à la Direction des Affaires Economique, du Commerce et de l'Emploi, à la Direction de l'Urbanisme et à la Direction des Finances pour un montant de 4 367,78€ HT

**12 septembre 2008** : Signature avec la compagnie Goutes-y Donc d'un contrat de cession pour une représentation du spectacle musical « Face de Lune » le 19 novembre 2008 pour un montant de 850,40€ TTC

**19 septembre 2008** : Signature avec le Festival Théâtral du Val d'Oise d'une convention pour l'organisation des spectacles « Sziwe Banzi est mort », « L'Esprit des Lieux », « Des Joues fraîches comme des coquelicots », « Le jardin » pour un montant de 20 399,78€ TTC pour les cessions et défraiements et 100,00€ TTC pour les frais d'adhésion au festival

**23 septembre 2008** : Signature avec Blue Line Productions d'un contrat de cession de droit d'exploitation pour le spectacle « Idir » le 12 octobre 2008 pour un montant de 3 587,00€ TTC

**24 septembre 2008** : Signature avec la compagnie Sambre d'un contrat de prestation de service pour un atelier d'écriture qui se déroulera à partir du 21 octobre 2008 pour un montant de 4 069,00€ TTC

**25 septembre 2008** : Signature avec Kyrielle Création d'un contrat de cession de droit d'exploitation pour le spectacle « IETO » le 21 novembre 2008 pour un montant de 2 504,50€ TTC

**29 septembre 2008** : Accord de la Commune sur le montant de l'indemnité proposée par la SMACL suite à l'incendie survenu à l'école Marie Curie le 25 février 2005 pour un montant de 13 798,00€